Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	11-6395-5	**Numéro de version:**	5.01
Date de révision:	25/02/2026	**Annule et remplace la version du :**	10/10/2025

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotch-Weld™ Adhésif Uréthanne EC-3587 B/A Classe B-1/4 Gris

Numéros d'identification de produit
62-3316-6540-6

7000046453

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif structural

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

11-6393-0, 34-7396-4

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, CAtégorie 4 - Acute tox. 4; H332
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Contient:
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane; 4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne; Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Isocyanate de polyméthylène polyphénylène.

MENTIONS DE DANGER:

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261F	Avoid breathing fumes.
P280	Portez des gants de protection, une protection oculaire et, une protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

Raison de la révision:
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	11-6393-0	**Numéro de version:**	5.00
Date de révision:	28/04/2026	**Annule et remplace la version du :**	04/09/2024

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotch-Weld™ Adhésif Uréthanne EC-3587 B/A Classe B-1/4 Gris, Partie B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif structural

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE
Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH210	La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

EUH208	Contient 2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane. | 4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle. Peut produire une réaction allergique.

45% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Résine polyester	Confidentiel	30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Polymère de 1,3-propanediol	(N° CAS) 25322-69-4	10 - 30	Tox. aigüe 4, H302
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde de verres, produits chimiques	(N° CAS) 65997-17-3 (N° CE) 266-046-0	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Zéolithes	(N° CAS) 1318-02-1 (N° CE) 215-283-8	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	(N° CAS) 112945-52-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	(N° CAS) 25723-16-4 (N° CE) 500-041-9	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	(N° CAS) 3388-04-3 (N° CE) 222-217-1	< 1	Tox.aquatique chronique 3, H412 Sens. cutanée 1, H317
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9 (N° REACH) 01-2119384822-32	< 1	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Acide 2-éthylhexanoïque	(N° CAS) 149-57-5 (N° CE) 205-743-6	< 0,3	Repr. 1B, H360D Nota 12,X
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-	(N° CAS) 10584-98-	< 0,3	Tox. aigüe 3, H331

dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	2 (N° CE) 234-186-1		Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360FD STOT SE 1, H370 STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
ETAIN (COMPOSÉS ORGANIQUES D'), EN SN	10584-98-2	VLEPs France	VLEP (Sn) (8 heures) : 0.1 mg/m3; VLCT (Sn) (15 minutes) : 0.2 mg/m3	
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3	
Poussières réputées sans effet spécifique	14807-96-6	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Déterminé par le fabricant	VLEP (non-fibreux, respirable)(8 heures) : 3 mg/m3; VLEP (non-fibreux, fraction inhalable)(8 heures) : 10 mg/m3	
Poussières réputées sans effet spécifique	65997-17-3	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux

appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Noir
Odeur	Inodore
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=179 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	>=178,9 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	229 885 mm²/s
Hydrosolubilité	Légère (moins de 10 %)
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*
Densité	0,87 g/ml
Densité relative	0,87 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Non applicable.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	Négligeable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Résine polyester	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 500 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Zéolithes	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Zéolithes	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 4,57 mg/l
Zéolithes	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Cutané	Lapin	LD50 6 700 mg/kg
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 7 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 13 100 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Acide 2-éthylhexanoïque	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide 2-éthylhexanoïque	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3,54 mg/l

Acide 2-éthylhexanoïque	Ingestion	Rat	LD50 2 043 mg/kg
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Cutané	Rat	LD50 777 mg/kg
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,94 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Rat	LD50 396 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	Lapin	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Zéolithes	Lapin	Aucune irritation significative
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Lapin	Irritation minimale.
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Acide 2-éthylhexanoïque	Lapin	Moyennement irritant
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Rat	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Moyennement irritant
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	Lapin	Moyennement irritant
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Zéolithes	Lapin	Moyennement irritant
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Acide 2-éthylhexanoïque	Lapin	Moyennement irritant
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Polymère de 1,3-propanediol	Homme et animal	Non-classifié
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Homme et animal	Non-classifié
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Composants similaires	Sensibilisant
Acide 2-éthylhexanoïque	Cochon d'Inde	Non-classifié
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Humain	Non-classifié

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Polymère de 1,3-propanediol	In vitro	Non mutagène
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
Oxyde de verres, produits chimiques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	In vitro	Non mutagène
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide 2-éthylhexanoïque	In vitro	Non mutagène
Acide 2-éthylhexanoïque	In vivo	Non mutagène
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	In vivo	Mutagénique

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Talc	Cutané	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérogène
Oxyde de verres, produits chimiques	Inhalation	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL	Pendant

cristalline		développement		1 350 mg/kg/jour	l'organogenèse
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 0,27 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Acide 2-éthylhexanoïque	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Acide 2-éthylhexanoïque	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Acide 2-éthylhexanoïque	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Composants similaires	NOAEL Non disponible	Avant l'accouplement - Lactation
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acide 2-éthylhexanoïque	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Composants similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m3	113 semaines
Oxyde de verres, produits chimiques	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acide 2-éthylhexanoïque	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système	Non-classifié	Rat	NOAEL 917 mg/kg/jour	13 semaines

		immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire				
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Composants similaires	NOAEL Non disponible	28 jours
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Foie	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Composants similaires	NOAEL Non disponible	2 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Résine polyester	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	105,8 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	>=10 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Puce d'eau	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l

Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>173,1 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Sédiments Organisme	Composant analogue	96 heures	EC50	8 500 mg/kg (poids sec)
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EL50	>10 000 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LL50	>10 000 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	173,1 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	68 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	>10 000 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	8,5 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Grenouille africaine à griffes	Composant analogue	96 heures	LC50	1 800 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	>680 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	130 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Sédiments Organisme	Composant analogue	22 jours	EC50	364,9 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	30 jours	NOEC	86,7 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	18 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	32 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	950 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Radis	Expérimental	23 jours	EC50	4 000 mg/kg (poids sec)
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Boue activée	Estimé	30 minutes	IC50	>100 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthylt	3388-04-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	280 mg/l

riméthoxysilane						
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	180 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	20 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>800 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	44,4 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	85,4 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	18 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC10	27,9 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	650 mg/l
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	112,1 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,035 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,56 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>11,4 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,19 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,098 mg/l
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Résine polyester	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 %BOD/ThOD	
Zéolithes	1318-02-1	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	60 jours (t 1/2)	
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	28 %BOD/ThOD	OCDE 301D
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	99 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	5 jours	Déplétion du carbone organique	>95 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	22-48 %BOD/ThOD	EC C.4.D. Manometric Respirom
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	10-12 heures (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Résine polyester	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≤1.13	EC A.8 coefficient de partage
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.8	
Zéolithes	1318-02-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.3	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.7	simlaire à l'OECD 107
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.4	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Trioxyde de triméthylolpropane et poly(oxypropylène)	25723-16-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<18 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	20 l/kg	Episuite™
Acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	45 l/kg	Episuite™
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	473 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Zéolithes	1318-02-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
4,4-Dibutyl-10-éthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle	10584-98-2	Part 1

Tableau des maladies professionnelles

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz,

cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360D	Peut nuire au foetus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota 12	La classification des mélanges comme toxiques pour la reproduction est nécessaire lorsque la somme des concentrations des différentes substances relevant de cette entrée dans le mélange mis sur le marché est égale ou supérieure à la limite de concentration générique applicable pour la catégorie attribuée ou à une limite de concentration spécifique indiquée dans cette entrée
Nota X	La classification pour la ou les classes de danger de cette entrée repose uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances relevant de cette entrée. Les propriétés dangereuses de toute substance relevant de l'entrée sont aussi fonction des propriétés de la partie de la substance qui n'est pas commune à toutes les substances du groupe. Ces dernières doivent être évaluées de manière à ce qu'il soit établi si une ou plusieurs classifications plus sévères (c'est-à-dire une catégorie supérieure) ou un champ d'application plus large de la même classification (différenciation supplémentaire, organes cibles et/ou mentions de danger) pourraient s'appliquer à la ou aux classes de danger relevant de l'entrée.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Email - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.

Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr

Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	34-7396-4	**Numéro de version:**	4.01
Date de révision:	10/09/2026	**Annule et remplace la version du :**	24/02/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotch-Weld™ Urethane Adhesive EC-3587 B/A Class B-1 Gray, Part A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, CAtégorie 4 - Acute tox. 4; H332
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	500-079-6	10 - 30
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9		10 - 30
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	227-534-9	1 - 10
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	1 - 10

MENTIONS DE DANGER:

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261F	Avoid breathing fumes.
P280	Portez des gants de protection, une protection oculaire et, une protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

	minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261F	Avoid breathing fumes.
P280	Portez des gants de protection, une protection oculaire et, une protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Prépolymère uréthanne	Confidentiel	25 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Polymère de 1,3-propanediol	(N° CAS) 25322-69-4	10 - 30	Tox. aigüe 4, H302
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	(N° CAS) 32055-14-4 (N° CE) 500-079-6	10 - 30	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335

			STOT RE 2, H373
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	(N° CAS) 9016-87-9	10 - 30	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9 (N° REACH) 01-2119480143-45	1 - 10	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0 (N° REACH) 01-2119457014-47	1 - 10	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Zéolithes	(N° CAS) 1318-02-1 (N° CE) 215-283-8	< 2	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	**Identifiant(s)**	**Limites de concentration spécifique**
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	(N° CAS) 32055-14-4 (N° CE) 500-079-6	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	(N° CAS) 9016-87-9	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315

		(C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Nocif par inhalation. Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Isocyanates	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des

jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniaque concentré et 2% de détergent)et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m3 (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m3 (0.02 ppm)	
Poussières réputées sans effet spécifique	14807-96-6	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	VLEPs France	VLEP (VME)(8 heures): 10 µg/m3	NCO
DIISOCYANATES	9016-87-9	VLEPs France	VLEP (VME)(8 heures): 10 µg/m3	NCO

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	0.5	=> 8 heures
Néoprène	0.5	=> 8 heures
Caoutchouc nitrile.	0.35	=> 8 heures
Caoutchouc naturel	0.5	=> 8 heures
Chlorure de polyvinyle.	0.5	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Marron
Odeur	Légère de moisi
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=186,1 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	>=186,1 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	17 939 mm²/s
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*

Densité	1,31 g/ml
Densité relative	1,31 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Masse moléculaire:	*Non applicable.*
Teneur en matières volatiles:	0 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

10.5 Matériaux à éviter:
Amines
Alcools
Eau
La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Prépolymère uréthanne	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Prépolymère uréthanne	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg

Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Zéolithes	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Zéolithes	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 4,57 mg/l
Zéolithes	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Aucune irritation significative
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Classification officielle	Irritant
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Classification officielle	Irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Zéolithes	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant sévère
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Moyennement irritant
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Classification officielle	Irritant sévère

Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Classification officielle	Irritant sévère
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
Zéolithes	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Souris	Sensibilisant
Polymère de 1,3-propanediol	Homme et animal	Non-classifié
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Souris	Sensibilisant
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Souris	Sensibilisant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Humain	Sensibilisant
Talc	Humain	Non-classifié
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Humain	Sensibilisant
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Humain	Sensibilisant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
Polymère de 1,3-propanediol	In vitro	Non mutagène
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Cutané	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérogène
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces

			données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m3	113 semaines
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	>100 mg/l
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>100 mg/l
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	105,8 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	>=10 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité	>100 mg/l

					dans l'eau	
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Prépolymère uréthanne	Confidentiel	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>100 mg/l
Prépolymère uréthanne	Confidentiel	Poisson zèbre	Estimé	24 heures	LC50	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	100 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	10 mg/l
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	10 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Grenouille africaine à griffes	Composant analogue	96 heures	LC50	1 800 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	>680 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	130 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Sédiments Organisme	Composant analogue	22 jours	EC50	364,9 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	>100 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	30 jours	NOEC	86,7 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	18 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	32 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC50	950 mg/l
Zéolithes	1318-02-1	Radis	Expérimental	23 jours	EC50	4 000 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Talc	14807-96-6	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

		disponibles ou insuffisantes				
Prépolymère uréthanne	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Zéolithes	1318-02-1	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	60 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Estimé Bioconcentratie	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≤1.13	EC A.8 coefficient de partage
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Prépolymère uréthanne	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Zéolithes	1318-02-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole

Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	300 000 l/kg	Episuite™
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	34 000 l/kg	Episuite™
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	300 000 l/kg	Episuite™
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	34 000 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Formaldéhyde, produits de réaction olgomerique avec aniline et phosphègne	32055-14-4	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Zéolithes	1318-02-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Identifiant(s)
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.

Liste des notes pertinentes

Nota 2	La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.
Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Tableau des maladies professionelles. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l’importateur officiel de ce produit dans l’Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l’enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr